

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 28 mars 2022

Le Lundi 28 mars 2022 à 19 heures 30, le Bureau s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

Considérant que 8 Membres titulaires et 1 Membre suppléant sont présents, le quorum est atteint.

NOM	PRENOM	QUALITE	
DIETMANN	Daniel	Président	distanciel
BERBETT	Joseph	Vice-Président NON GEMAPI	distanciel
IVAIN	Bertrand	Vice-Président GEMAPI	distanciel
GASSMANN	Vincent	Assesseeur titulaire GEMAPI	distanciel
WALCH	François	Assesseeur titulaire GEMAPI	distanciel
ROBISCHUNG	Francis	Assesseeur titulaire GEMAPI	distanciel
NASS	Denis	Assesseeur titulaire NON GEMAPI	distanciel
RULOFS	Dominique	Assesseeur titulaire NON GEMAPI	distanciel
BUCHERT	Maryvonne	Assesseeur suppléant GEMAPI	absente
PARENT	Marc	Assesseeur suppléant GEMAPI	excusé
ULMANN	Fabien	Assesseeur suppléant GEMAPI	excusé
GROSS	Pascal	Assesseeur suppléant NON GEMAPI	distanciel
HOLLEVILLE	Nicolas	Assesseeur suppléant NON GEMAPI	excusé

Le Président constate que le quorum est atteint.

Y assistent également dans les bureaux de l'EPAGE à Altenach

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mmes Nathalie GARDELLA, secrétaire, Aurélie SKORA, Chargée de mission gestion des ruissellements, MM. Hugo LIENERT, riviériste, Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, Cyril BRETON, animateur Natura 2000

M. DIETMANN souhaite la bienvenue aux Membres du Bureau.

ORDRE DU JOUR

1. Préparation de la séance du Comité Syndical du Vendredi 1^{er} avril 2022 à 19 heures 30 à la salle communale de Manspach
2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2021 et finalisation du projet de budget 2022
3. Prorogation de la ligne de trésorerie
4. Divers

Validation du compte rendu de la séance du 29 mars 2021

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 29 mars 2021 par visioconférence.

1. Actualité

⇒ Situation hydrologique

M. le Président explique que le bassin versant de la Largue connaît d'ores et déjà des conditions d'étiage dignes d'un mois d'août et donne la parole à M. FAESSEL qui fait un point sur la situation hydrologique.

M. FAESSEL présente un graphique du nombre de jours d'étiage par an sur la Largue à Friesen depuis 1998, l'évolution du débit de la Largue à Friesen en 2021 comparé à la moyenne interannuelle et un focus sur les cailloutis pliocènes du Sundgau à Mooslargue de 2006 à 2022.

L'année 2021 a été une année avec un débit légèrement supérieur à la normale à Friesen (1,22 m³/s, normale 1,15m³/s) porté par les mois excédentaires sur la première partie de l'année. La seconde partie de l'année, à partir du mois de septembre montre un déficit hydrologique de chacun des mois. Ce déficit se poursuit en janvier, février et mars 2022, à tel point que fin mars la Largue est passée en conditions d'étiage sous les 300L/s à Friesen.

Dans le cadre du stage de Mme Aurélie SKORA, une étude des débits minimums biologiques a été réalisée et un COPIL présentant les résultats de l'étude s'est tenu le 24 novembre 2021.

M. BRETON fait part d'une étude d'amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et de renaturation d'étangs dans le lit majeur réalisée par le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA). Une intervention aura lieu à l'étang du Pré Favé : restauration d'une zone humide inondable.

M. GASSMANN, surpris, découvre et fait part du fait que la commune de Chavannes-sur-l'Etang n'a pas été associée.

M. BRETON répond qu'elle le sera, que cela vient juste d'être étudié.

M. DIETMANN ajoute qu'il s'agit pour l'instant d'une phase d'approche, de présentation du projet par le CSA à l'EPAGE Largue et en l'occurrence à l'animateur Natura 2000, avant la présentation aboutie à la commune de Chavannes-sur-l'Etang.

⇒ Coupes sur l'Elbach à Retzwiller

M. le Président donne la parole à M. LIENERT.

M. LIENERT explique qu'un agriculteur a réalisé une coupe quasi à blanc sur la ripisylve de l'Elbach à Retzwiller (à proximité du contournement routier de Retzwiller). L'agriculteur en question avait préalablement contacté M. LIENERT, mais refusé la proposition du riviériste pour un rendez-vous sur place dans le but de marquer les arbres à recéper. M. LIENERT déplore la dureté de l'intervention et surtout la technique d'abattage mise en œuvre. Les arbres ont été coupés au sécateur (monté sur pelle mécanique) ; un tel engin écrase littéralement le bois lors des coupes, il en résulte des souches très abimées (type « choux fleurs ») qui même si elles viennent à rejeter, finiront inmanquablement par pourrir puisque prenant l'eau.

M. DIETMANN ajoute que l'agriculteur en question a pris cette initiative sans prévenir les propriétaires, ce qui est inadmissible.

⇒ Projet de bassin de rétention des crues du Triegenbach à Soppe-le-Bas

Le syndicat Rivières de Haute-Alsace a informé l'EPAGE qu'une demande de procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été faite par la commune concernant les acquisitions foncières des terrains nécessaires à la mise en place de la digue.

La DUP permettra à la commune de récupérer les terrains par expropriation.

⇒ Installation des Délégués de la CEA à l'EPAGE et élection de deux assesseurs au Bureau

Lors de la Commission permanente du 25/10/2021, la Collectivité Européenne d'Alsace a procédé à la désignation de ses représentants au sein de l'EPAGE Largue.

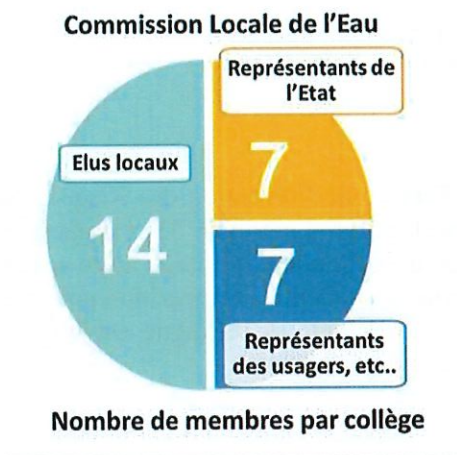
Il s'agit d'installer les Conseillers d'Alsace désignés et d'élire un assesseur titulaire Non GEMAPI et un assesseur suppléant Non GEMAPI au sein du Bureau de l'EPAGE Largue.

Délégués titulaires
Mme. Sabine DREXLER
M. Maxime BELTZUNG
Délégués suppléants
Mme. Isabelle HECTOR-BUTZ
M. Nicolas JANDER

⇒ **Renouvellement de la CLE du SAGE Largue**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Largue est composée par arrêté préfectoral sur proposition des collectivités, pour une durée de 6 ans.

L'arrêté du 23 mars 2016 arrive à son terme ; pour le renouvellement de la CLE, le Comité syndical de l'EPAGE Largue doit y nommer 4 membres.



Les membres de la CLE pour l'EPAGE Largue sont : MM. Joseph BERBETT, Daniel DIETMANN, Hugues DURAND, Bertrand IVAIN

2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2021 et finalisation du projet de budget 2022

⇒ **Compte administratif 2021**

M. DIETMANN donne la parole à Mme GARDELLA, secrétaire, pour la présentation du **compte administratif 2021**.

Le compte administratif 2021 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 82 864,94 € et un excédent de la section d'investissement de 10 677,68 €.

Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 165 029,23 € en fonctionnement et 36 760,72€ en investissement.

Les restes à réaliser sont de 433 440 € en dépenses et 291 700 € en recettes.

Le résultat de la clôture 2021 est un excédent réel corrigé de 153 592.57 €

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 75 646,37 € et un excédent de la section d'investissement de 4 809,99 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 152 864,25 € en fonctionnement et 8 511,46 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 375 220 € en dépenses et 250 950 € en recettes. Le résultat de la clôture 2021 est un excédent réel corrigé de 117 562,07 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 7 218,57 € et un excédent de la section d'investissement de 5 867,69 €.

Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 12 164,98 € en fonctionnement et 28 249,26 € en investissement

Les restes à réaliser sont de 58 220 € en dépenses et 40 750 € en recettes.

Le résultat de la clôture 2021 est un excédent réel corrigé de 36 030,50 €.

Le Bureau est favorable à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Recettes de fonctionnement : 153 592,57 €

Recettes d'investissement : 47 438,40 €

⇒ Avancement des travaux et projets 2022

- Travaux d'entretien des cours d'eau

M. LIENERT présente les travaux d'entretien réalisés depuis la dernière réunion du comité syndical d'avril 2021.

Une campagne de désembâclage ponctuel a été réalisée au cours de l'été 2021 sur :

La Largue à Heidwiller, Balschwiller et Saint-Bernard

La Largue à Seppois-le-Bas

Le Traubach à Bellemagny

Suite aux recommandations du Service de Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques lors du dernier contrôle du bassin de Bisel, un gros entretien de la digue a été réalisé. En plus de la fauche annuelle « classique », une bande d'environ 4 m de large a été « défrichée » au pied du talus amont (coté bassin) dans le but de contrôler visuellement l'apparition potentielle de terriers.

M. BERBETT précise que la zone humide de la digue est toute sèche actuellement et remercie l'EPAGE pour le bon entretien de la digue à Bisel.

L'EPAGE a également réalisé sa campagne annuelle d'entretien des cours d'eau et dynamisation des ripisylves sur les linéaires suivants :

La Largue de Wolfersdorf à Gommersdorf

La Largue de Dannemarie à Saint-Ulrich

Le Spechbach de Bernwiller à Spechbach (le Haut)

Le Largitzenbach à Bisel et Largitzen

La Reppe à Montreux-Vieux

⇒ Plantation d'une haie à Gildwiller

240 arbustes ont été plantés par les élèves de la classe de CM1/CM2 du regroupement scolaire le 8 mars 2022.

Un chantier participatif a eu lieu le 12 mars 2022 : 250 mètres linéaires de haie à l'entrée du village avec 1 500 arbustes ont été plantés.

⇒ Implantation d'une fascine à Friesen

Une fascine vivante de 30 mètres linéaires a été implantée pour protéger la population des coulées d'eau boueuse, cette dernière est couplée d'une haie de 60 mètres linéaires qui permettra aussi de lutter contre les coulées de boue et de préserver la biodiversité.

⇒ Projets 2022

- ✓ Etudes Natura 2000 : L'étude de recherche d'écrevisses par ADN environnemental de 4 220€ réalisée en 2021 sera payée en 2022. Une étude Odonates (libellules) de 10 étangs ou complexes d'étangs et de mares de 14 119 € sera réalisée en 2022.

- ✓ Indemnisation des exploitants : Il est proposé que ces indemnités soient versées aux exploitants agricoles au titre de la perte d'exploitation liée à l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce. La valeur de l'indemnité liée à la privation de jouissance s'élève à

14,64 € de l'are conformément à la convention EPAGE/Chambre d'Agriculture Alsace établie le 11 septembre 2021.

Les dépenses prévues pour l'année culturale 2022/2023 sont de 1 000€.

M. DIETMANN remercie la Chambre d'Agriculture pour son soutien. La partie entretien des haies est assurée par l'EPAGE.

M. NASS parle de l'effort des agriculteurs en amont, certains exploitants ont implanté des haies avant que la convention ne voie le jour et n'ont donc pas été aidés pour cette démarche. Ces efforts ne sont pas valorisés. Il demande à M. DIETMANN de faire remonter cela à l'AERM.

- Équipement de prévention des ruissellements : il est proposé d'inscrire des crédits de paiement supplémentaires : 20 000 €

Opération CTEC: 20 000 € supplémentaires / financement AERM 80%

- Renaturation d'une zone humide sur la Gruebaine : restauration d'une zone humide dégradée par effacement des digues de l'étang du Pré Favé à Chavannes-sur-l'Etang ; élimination d'espèces exotiques envahissantes (spirée ornementale) et création d'ouvertures dans un chemin en remblai

Opération CTEC: budget 30 000 € / financement AERM 80%

- Etude opérationnelle de conception, préalable aux travaux de réaménagement des zones urbaines de Traubach, Diefmatten, Bernwiller, Oberlarg et Courtavon : Définition des travaux à réaliser sur l'hydromorphologie des cours d'eau dans les traversées urbaines des communes précitées et établissement d'un calendrier d'intervention.

Opération CTEC: budget 184 050 € / financement AERM 80%

- Aménagement du contrat emploi non permanent « ruissellement »
Le poste d'emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité démarré le 20 septembre 2021 s'achève le 20 septembre 2022.
Objectif : élaborer et animer une stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines
Il est proposé de prolonger la mission par la création d'un poste pour une durée de 6 mois suivant le 20 septembre 2022

Opération CTEC: budget 25 000 € financement AERM 80%

- Budget 2022 : passage anticipé à la nomenclature M57

Le Comité Syndical de l'EPAGE s'est porté volontaire pour un passage anticipé à la nomenclature M57 qui remplacera obligatoirement la M14 d'ici 2024 (délibération CS/17/2021 du 14 avril 2021)

La nouvelle nomenclature M57 introduit :

- Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) : l'objectif du RBF est d'avoir un document unique de référence listant l'ensemble des règles applicables à l'EPAGE Largue. (envoyé par courriel)
- L'application de la fongibilité des crédits : L'autorisation peut être donnée au Président de l'EPAGE Largue, par l'assemblée délibérante, aux fins de procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein du budget dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits inscrits sur les articles spécialisés et des dépenses de personnel. Cette application remplace la ligne budgétaire « dépenses imprévues » de l'ancienne nomenclature budgétaire M14.
- L'amortissement des immobilisations : il s'agit d'une part de tenir compte de la nouvelle nomenclature M57 qui introduit le « prorata temporis » et d'autre part de mettre à jour les durées d'amortissement des immobilisations.

⇒ Présentation pour approbation du budget 2022

Le Bureau finalise le **projet de budget 2022**.

Pour équilibrer le budget du service NON GEMAPI 2022, le Président propose de maintenir la valeur du point à 782,42 € et de maintenir le seuil de participation maximum des communes à 2,60 €/habitant/an.

Participation des communes : 52 525.83 €

Participation de la Collectivité Européenne d'Alsace : 17 508.61 €

Pour équilibrer le budget du service GEMAPI 2022, le Président propose de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 160 930.12 €.

Le Président propose d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques "eau" de 5 000 € à la Maison de la Nature du Sundgau.

Le budget 2022 s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	591 423,57 €	591 423,57 €
<u>Section d'investissement</u>	686 781,00 €	790 488,57 €

Le Bureau valide ces propositions.

3. Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération B/01/2022

Entendu les explications de M. le Président sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, le Bureau DECIDE, à l'unanimité,

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :
Durée : 1 an
Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,60 point
Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
Commission : commission d'engagement de 150 € payable à la signature du contrat.
- Autorise M. le Président à signer les pièces s'y rapportant.

4. Divers

- **Débat portant sur les garanties accordées aux agents de l'EPAGE Largue en matière de protection sociale complémentaire**

La protection sociale actuelle des agents de l'EPAGE est :

- ⇒ Complémentaire santé: néant
- ⇒ Prévoyance: contrat groupe avec participation financière de l'EPAGE à hauteur de 28 € /mois/agent

Ce qui change:

Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire est rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2022 à la suite de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Santé :

dès le 1er janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum

Prévoyance :

dès le 1er janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum

Le Comité est invité à discuter des éléments à maintenir ou à mettre en place en matière de protection sociale complémentaire pour les différents risques pour les années 2022 à 2026 :

Concernant le risque santé :

- Participer à la consultation relative à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département
- Examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

Concernant le risque prévoyance :

- Au terme de la convention de participation actuelle, à savoir le 31 décembre 2024, participer à la nouvelle consultation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département
- Examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

Il s'agit d'un débat sans vote.

➤ Adhésion à la mission mutualisée RGD proposé par le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au RGD des traitements des données personnelles.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Tout le travail réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGD dédié à l'EPAGE Largue dans l'outil informatique mis à disposition.

La cotisation annuelle demandée est fonction de la masse salariale de l'EPAGE Largue en y appliquant le taux de 0.057 %, soit 74 € en 2021.

Il est proposé de renouveler l'adhésion de l'EPAGE Largue.

M. le Président remercie l'assistance pour la qualité des débats.

Il clôture la réunion en faisant part de son inquiétude concernant la distribution de l'eau potable cet été. 30% de l'eau distribuée aux consommateurs de la Vallée de la Largue vient de la vallée de la Doller.

Dans les années à venir, le préventif sera important plutôt que le curatif.

M. BERBETT remercie M. DIETMANN pour son intervention concernant l'eau à la réunion de l'AMHR à Hecken.

M. DIETMANN conclut en constatant qu'aujourd'hui on a de plus en plus de mal à remettre l'eau au centre du sujet, d'où le soutien à la Maison de la Nature du Sundgau qui par le biais des animations met en avant la subtilité de la rivière.

Le Président clôt la réunion du bureau à 22h00.

Table des délibérations

B/01/2022 Prorogation de la ligne de trésorerie